

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

Membres présents : B. BARDET, L. CARON, J.P. CORDENOD, JM CURNILLON, P. FAUVET, J. GAUGE, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, P. ROBIN, JL REVEL, E. STUTZ, M. WIEL

Excusés : P. PARE, M. CANTIN pouvoir donné à J. GAUGE, K. SUTTER, F. CHABERT pouvoir donnée à F. MEUROU, D. GOUDARD

Absents : F. BOUDOURESQUE

Secrétaire de séance : G. RAMAKERS

Convocation et affichage : 18 juin 2019

Avant d'ouvrir la séance, Mme le Maire accueille Mme Nicole LEVRIER qui, suite à la démission de Monsieur CHEVALLET, reprend ses fonctions de correspondant presse du Progrès. Mme LEVRIER précise qu'elle ne pourra se déplacer sur tous les évènements. Elle invite donc les personnes ou associations qui veulent faire passer des informations à la contacter en direct. Elle se chargera de les transmettre ensuite à la rédaction du journal.

Approbation du dernier compte rendu

Le dernier compte-rendu est approuvé : 5 abstentions pour absence

Convention Orange

Madame le Maire fait un bref historique du dossier :

En 2018, la commune a été contactée par Orange, pour l'installation de nouvelles antennes permettant le déploiement de la 3G/4G en direction de Treffort. Devant l'actuelle mauvaise couverture de la commune par le réseau d'Orange, il a été décidé d'étudier leur demande. D'emblée, il leur a été proposé de s'installer sur un des pylônes se trouvant à Lucinges. Après étude, il s'est avéré que pour atteindre les objectifs désignés de couverture en 3G-4G, ces 2 pylônes étaient trop éloignés, et qu'il convenait de construire un nouveau pylône plus proche du centre du village.

3 sites ont été pressentis : à proximité du terrain de foot, du cimetière, et du Monetay.

Après discussion, le site du Monetay a été retenu.

Conformément à la procédure, un document d'information a été mis à disposition du public, en mairie, sur le site internet, et l'information a été relayée sur la page Facebook de la commune.

Sachant leur sensibilité vis-à-vis des antennes, dès les premiers contacts par la société Orange, la commune a partagé l'ensemble des informations en sa possession avec les responsables de l'association VIS !, et cela tout au long de l'élaboration du projet.

Comme demandé par la commune, une permanence pour informer les habitants s'est tenue le 23 mai de 16h à 18h, en mairie, à laquelle s'est rendu un grand nombre de membres VIS !. De ce

fait, le rendez-vous fixé entre l'Association VIS ! et Orange a été annulé, toutes les questions ayant été abordées lors de la permanence

Les conditions du bail proposé par Orange sont les suivantes :

- Surface occupée : 29 m²
- Durée : 12 ans à compter du 1^{er} juillet 2019, renouvelé de plein droit par périodes successives de 6 ans.
- Redevance annuelle : 3 000 €

Le montant de la redevance est le même que celui consenti aux autres communes dernièrement desservies par Orange (Meillonas et Marboz). Une clause sur l'indexation du loyer sera rajoutée, comme c'est le cas pour les autres opérateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le bail avec la Société Orange (1 abstention)

Désignation d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé

Les collectivités sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer de nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, facturation,...

Ces applications recensent de nombreuses informations sur les administrées. Les maires sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non respect des dispositions réglementaires.

Le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018 oblige toutes les communes à désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO). La mission de DPO ne peut pas être exercée par un élu, il ne doit recevoir aucune instruction pour l'exercice de ses missions qu'il devra assumer en toute indépendance.

Ses missions principales sont d'une part d'informer et de conseiller la collectivité et d'autre part de contrôler l'application des règles en matière de données personnelles. Il fait office de point de contact entre la collectivité et la CNIL.

Dans le cadre du schéma des services aux communes, la CA3B propose cette prestation gratuitement. Cette dernière comprend des missions de conseils juridiques et techniques et la désignation d'un DPO mutualisé à l'échelle du territoire. Cette mission a été confiée à un agent communautaire, Madame Sylvie VERNOUX.

Considérant que la nomination d'un délégué à la protection des données est obligatoire et qu'il est difficile en interne de répondre à cette obligation, le conseil municipal désigne Mme Sylvie VERNOUX, agent mutualisé de la CA3B, à la protection des données de la commune.

Décisions budgétaires modificatives

Par courrier du 27 mai 2019, Monsieur le Préfet considère que l'inscription en reste à réaliser d'un emprunt de 1 500 000 € est insincère. En effet, il rappelle que doivent être inscrites en restes à réaliser les dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre et les recettes juridiquement certaines. Ainsi un emprunt ne peut être comptabilisé en restes à réaliser que si le contrat est signé avant le 31 décembre 2018. Il est vrai que même si les démarches pour obtenir les emprunts étaient bien avancées, les contrats n'ont pu être signés qu'en 2019.

Par conséquent, Monsieur le Préfet nous demande de revoir l'affectation du résultat 2018.

Pour rappel, affectation votée le 26 mars 2018 (avec un emprunt de 1 500 000 € en RAR)

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	TOTAL TC
Reports exercices antérieurs		1 283 895,55 €	1 283 895,55
Résultat de l'exercice	1 683 068,86 €	2 337 427,65 €	654 358,79
Résultat de clôture	1 683 068,86 €	3 621 323,20 €	1 938 254,34
Investissement			
Reports exercices antérieurs		869 766,62 €	869 766,62
Résultat de l'exercice	1 118 191,76 €	858 809,59 €	-259 382,17
Résultat comptable de clôture (R001)			610 384,45
reste à réaliser	3 751 489,78 €	1 790 749,00 €	-1 960 740,78
affectation du résultat (1068)			1 350 356,33
RESULTAT GLOBAL DISPONIBLE (R002)			587 898,01

Nouvelle affectation du résultat proposée (suppression de l'emprunt de 1 500 000 € en RAR)

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	TOTAL TC
Reports exercices antérieurs		1 283 895,55 €	1 283 895,55
Résultat de l'exercice	1 683 068,86 €	2 337 427,65 €	654 358,79
Résultat de clôture	1 683 068,86 €	3 621 323,20 €	1 938 254,34
Investissement			
Reports exercices antérieurs		869 766,62 €	869 766,62
Résultat de l'exercice	1 118 191,76 €	858 809,59 €	-259 382,17
Résultat comptable de clôture (R001)			610 384,45
reste à réaliser	3 751 489,78 €	290 749,00 €	-3 460 740,78
Affectation du résultat (1068)			1 938 254,34
RESULTAT GLOBAL DISPONIBLE (R002)			0,00

Dans ce cas, la totalité de l'excédent de fonctionnement doit être affecté à l'investissement, au compte 1068 et aucune recette ne doit être reportée en fonctionnement (002)

De ce fait et afin de rééquilibrer le budget, il y a lieu de voter la décision budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	587 898.01 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	587 898.01 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	587 898.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	587 898.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	587 898.01 €	0.00 €	587 898.01 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	587 898.01 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	587 898.01 €	0.00 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	587 898.01 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	587 898.01 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	587 898.01 €	587 898.01 €
Total Général		-587 898.01 €		-587 898.01 €

De plus, il s'avère qu'il manque des crédits pour passer les écritures d'amortissement sur le budget réseau de chaleur pour un montant de 49 €. Il convient donc de voter la décision budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	49.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	49.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	49.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	49.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	49.00 €	49.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	49.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	49.00 €	0.00 €
R-2815312 : Production thermique - installations fixes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	49.00 €	49.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la modification des résultats et vote les 2 décisions budgétaires proposées.

Marché voie douce

Travaux : suite à la consultation, 5 offres ont été reçues. Le marché était estimé à 244 264 €. Il est proposé de retenir le groupement Socatra / Falaise, mieux-disant, pour un montant de 215 592 €.

Les 4 autres candidats sont :

- Roger Martin Rhône Alpes
- Fontenat/Espaces verts de l'Ain
- Socafi
- Rougeot Pélichet TP.

La variante, non retenue, proposait le revêtement en enrobé de cette voie.

Les travaux seront réalisés en 3 phases :

1. A compter du 8 juillet : réaménagement du parking de l'école (changement de sens et création de places supplémentaires)
2. Entre le 20 août et le 1^{er} septembre : aménagement du quai bus (prise en charge financière par la CA3B, sous forme d'un fonds de concours)
3. Voie douce, côté ouest de la Départementale (fin des travaux prévue pour le 15 novembre).

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OFFRES

COMMUNE DE VAL-REVERBENT

AMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE - VILLAGE DE TREFFORT

Valeurs de base	Estimation initiale	244 264,00 €	Variante 1 :	31 200,00 €
			Offre + 20%	293 117,91 €
	Moyenne des offres	242 934,93 €		
			Offre - 20%	194 347,94 €

ENTREPRISES (Classées par ordre d'arrivée des offres)	OFFRE			Note (/10)	Note pondérée 60 %	VALEUR TECHNIQUE	Note (/10)	Note pondérée 30%	DELAI	Note (/10)	Note pondérée 10%	NOTE GLOBALE	CLASSEMENT	
	Marché	Variante n°1	TOTAL											
Ordre	Noms							délai (/70)						
1	ROGER MARTIN RHÔNE ALPES	230 185,14 €	28 392,00 €	230 185,14 €	9,37	5,62	130,00	6,50	1,95	57,00	8,14	0,81	8,38	3,00
2	SOCATRA TP / FALAISE TP	215 592,00 €	30 000,00 €	215 592,00 €	10,00	6,00	130,00	6,50	1,95	69,00	9,86	0,99	8,94	1,00
3	FONTEVAT TP / ESPACES VERTS DE L'ADN	258 590,30 €	24 720,00 €	258 590,30 €	8,34	5,00	70,00	3,50	1,05	30,00	4,29	0,43	6,48	4,00
4	SOCAPL	227 048,80 €	31 200,00 €	227 048,80 €	9,50	5,70	130,00	6,50	1,95	67,00	9,57	0,96	8,60	2,00
5	ROUGEET FELICHET TP	283 258,40 €	43 680,00 €	283 258,40 €	7,61	4,57	55,00	2,75	0,83	60,00	8,57	0,86	6,25	5,00

Maîtrise d'œuvre : le cabinet Dynamic Concept avait basé son taux de rémunération sur la base de 180 000 € au taux de 6.80 %. Il propose un avenant pour réajuster son taux de rémunération au montant de l'estimation, soit sur la base de 244 264 €. Il consent à ramener le taux de rémunération à 6.60 %. Cet avenant entraîne une augmentation de 3 881.42 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces propositions (1 abstention)

Point sur les travaux

Mairie : Le chantier affiche un retard de plus ou moins 2 mois. Les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement de main d'œuvre et le niveau d'exigence que s'impose l'architecte complique les travaux et décale les interventions des prestataires. L'ambiance générale du chantier et les réunions hebdomadaires deviennent compliquées.

Mousserons : la 2^{ème} phase des travaux a démarré. Le désamiantage est terminé. Le chantier se déroule comme prévu, grâce en partie à la présence de l'agent communal responsable de la Résidence, sur place pendant les travaux, et qui veille quotidiennement au respect des conditions du marché.

Assainissement de Cuisiat : les travaux seront terminés fin juillet. Le chemin de Vavres sera fini en bi-couche prochainement, et la couche de finition du Chemin de Bret est prévu quant à elle, l'année prochaine.

Tour des commissions

culture :

29 juin : Musicollines (il manque des bénévoles pour tenir la buvette)

4 juillet à Pressiat : présentation de la saison 2019-2020 du Théâtre de Bourg et du dispositif « et si on sortait ensemble ». Une des finalités de ce dispositif est d'organiser des co-voiturages pour se rendre à 4 spectacles dans l'année.

Aménagement des villages

Montmerle : le dossier de gestion des eaux pluviales a été transmis à la CA3B pour étude

Place de Pressiat : réajustement des aménagements avant la mise en enrobé prévu à l'automne

Réorganisation foncière

Les cessions sous seing privé continuent d'arriver. Le géomètre a transmis une liste de biens vacants et sans maître. La procédure sera lancée dès corrections des erreurs.

Ambroisie

La législation a changé, le décret d'application devrait intervenir sous peu. Les personnes qui découvrent de l'ambroisie doivent le signaler directement sur le site <http://www.signalement-ambroisie.fr>. Ce signalement qui peut être fait de façon anonyme permet au référent d'en être informé et de prendre les mesures appropriées.

Seniors

La commission continue de travailler sur le projet d'établissement. Il sera présenté prochainement au conseil municipal

Scolaire

L'activité kayak, faute de parents agréés, n'a pu avoir lieu cette année. Il y a eu un bon retour de la classe de mer, un bilan a été demandé pour une présentation des actions menées aux élus. Le Jazz Day a rencontré un vif succès. Le temps d'accueil pour les parents et les assistantes maternelles afin de faciliter l'intégration des petits à l'école a été fort apprécié. Le jardin partagé devra être suivi pendant les vacances. A la cantine des actions en été menées pour lutter contre le gaspillage. Quelques actions simples tel que le composteur, l'adaptation des commandes, l'amélioration de l'attractivité des plats, ont permis de réduire les déchets de moitié. L'effectif prévu pour la prochaine rentrée est 265 élèves répartis sur 11 classes. Le 28 juin auront lieu les portes ouvertes suivi du repas du Sou des Ecoles

Communication

L'impression du bulletin est en cours

ABC

Le stagiaire chargé du dossier a su mettre en lien les différentes structures présentes sur le territoire. Il organise un certain nombre d'actions notamment avec la Treffortine et l'Espace Jeunes. Il sera présent le vendredi matin sur le marché pour proposer des animations. Il peut être joint directement à l'adresse environnement@val-revermont.fr

Tourisme

Le manque de fréquentation en début de saison a été compensé par les réservations sur juillet et août. Toutes les semaines sont complètes. Le régisseur a remis ses connaissances en langue

allemande à niveau, ce qui est très apprécié et permet de fidéliser la clientèle germanique. La réunion des résidents a eu lieu, il leur sera proposé des démonstrations d'activités (danse, sophrologie et yoga)

Associations

Le forum aura lieu le 7 septembre à la salle des sports. Sur 40 associations contactées, seules 3 ont répondu pour participer à la réunion de préparation

Questions diverses

- Achat d'une balayeuse d'occasion auprès de la Ville de Bourg pour un montant de 5 000 €
- Centre de Cuisiat : visite des bâtiments et des tènements par le responsable de Logidia. Une réponse est attendue pour septembre
- Point sur les agents. Suite à des accidents de travail et en raison des congés annuels, l'équipe technique se trouve en sous-effectif. Un jeune a été recruté jusqu'à fin juillet. Les personnes souhaitant travailler sur août peuvent contacter la mairie. Un agent des écoles fera valoir ses droits à la retraite à compter de septembre 2019. Certains agents en place souhaitant augmenter leur nombre d'heures de travail, une réorganisation est en cours d'étude.
- Prochaines animations :
 - vendredi 28 juin : portes ouvertes de l'école, repas du Sou des écoles
 - samedi 29 juin : vente de tartes de l'association du Monetay et Musicollines
 - samedi 6 juillet : vente de tartes de l'association paroissiale et fête du lac à la Grange du Pin
 - dimanche 7 juillet : montée historique
 - samedi 3 et dimanche 4 août : fête de la Saint Laurent à Pressiat
 - jeudi 15 août : course de la Miou, repas le soir et feu d'artifice à Treffort.

Prochain Conseil Municipal : le mercredi 24 juillet à 20h30.

La séance est levée à 22 H 35